



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 0
Reçu en Préfecture le :

Date de mise en ligne : 10/06/2023

certifié exact,

Séance du mardi 6 juin 2023
Qe-2023/32

Aujourd'hui 6 juin 2023, à 14h08,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Suspension de séance de 16H34 à 16H41

Présidence de Madame Claudine BICHET de 17H26 à 18H41

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC présent sauf de 18h36 à 18h41, Monsieur Baptiste MAURIN présent jusqu'à 16h05, Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 17H20, Monsieur Amine SMIHI présent jusqu'à 17H50, Monsieur Laurent GUILLEMIN présent jusqu'à 18h00, Monsieur Marik FETOUH présent jusqu'à 18H43

Excusés :

Question écrite du groupe Bordeaux Ensemble présentée par Monsieur Nicolas FLORIAN concernant un plan anti- moustiques

Monsieur Nicolas FLORIAN, Conseiller municipal, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'été approche et, comme chaque année, **le nombre de moustiques** est important à Bordeaux. Le moustique est une espèce nuisible, contre laquelle la municipalité doit lutter avec force et rapidité, en engageant **un grand plan de lutte anti-moustiques en trois volets : informer, prévenir, agir en curatif. Ce plan devrait être mis en œuvre avec les autorités sanitaires et le CHU.** La Ville de Bordeaux regrette d'ailleurs que, contrairement au département de la Charente-Maritime, le Conseil départemental de la Gironde ait fait le choix de se dessaisir de la compétence "*moustiques*".

1. Informer les Bordelaises et les Bordelais

Il est indispensable de mieux informer et de communiquer avec les Bordelaises et les Bordelais afin de les aider à prendre les meilleures dispositions pour se prémunir individuellement des moustiques. Pour ce faire, la Ville de Bordeaux s'engage à :

- Simplifier la procédure de signalement des moustiques tigre et envisager une application mobile "*Bordeaux ma ville sans moustique*" innovante et pratique, qui permettra à tous les Bordelais de signaler les zones où les moustiques sont les plus présents et de partager des informations utiles sur la prévention et le traitement des piqûres.
- Lancer, sur cette application, une "*météo du moustique*", selon le modèle Libournais afin de signaler aux Bordelaises et aux Bordelais les périodes de prolifération, sur le modèle de ce qui existe à Libourne.

2. Mener des campagnes de prévention plus offensives

Sensibiliser les citoyens aux gestes préventifs pour lutter contre la prolifération des moustiques est incontournable. C'est pourquoi un plan anti-moustique doit porter :

- L'intensification des campagnes de communication sur les bons gestes : utilisation des panneaux publicitaires en ville, campagnes de mailing, campagne sur les réseaux sociaux.
- La distribution de flyers dans les zones les plus touchées par les moustiques et dans les réunions de quartier.
- L'intensification de la détection et l'élimination des eaux stagnantes
- Lancement d'une campagne de sensibilisation dans les écoles et les centres sociaux.

3. Agir en curatif

Si les opérations préventives ne sont pas suffisantes, La Ville de Bordeaux s'engage à développer deux axes d'actions a posteriori de la détection d'une zone fortement infestée de moustiques :

- Le déploiement de bornes de démoustication qui capturent les femelles moustiques aux abords des zones à protéger dans un rayon de plusieurs dizaines de mètres. Des entreprises françaises développent ce type de matériel écologique.
- En dernier ressort, l'intensification des campagnes de démoustication par pulvérisation de produits à base d'un pyréthrianoïde ou de pyréthrinés naturelles, dûment autorisés pour cette application. Ces matières actives sont les mêmes que celles présentes dans les produits antimoustiques domestiques accessibles aux particuliers.

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 6 juin 2023

P/EXPEDITION CONFORME,

Monsieur Nicolas FLORIAN